

Discours d'ouverture de la session du lundi 13 décembre 2021

Chaynesse Khirouni, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle



1

Seul le prononcé fait foi.

Olof Palme, Yitzhak Rabin, Benazir Bhutto... autant de visages qui nous rappellent que l'extrême violence n'est pas étrangère à l'exercice des responsabilités démocratiques.

Permettez-moi d'ouvrir cette session en adressant, en notre nom à toutes et tous, l'expression de **notre solidarité et notre amitié républicaine à notre collègue Laurent Garcia**, Maire de Laxou et Conseiller départemental. Comme Mathieu Klein, Maire de Nancy et Président de la Métropole, il a fait l'objet de menaces inacceptables sur sa vie. Notre sympathie va également à leurs familles que l'inquiétude doit ronger.

Ces menaces, qui s'accompagnent de la honte de l'anonymat, démontrent, s'il en était besoin, que l'obscurantisme rime toujours avec brutalité et ignorance.

Une brutalité et une violence qui se manifestent aussi contre des permanences parlementaires et dans le **quotidien de nombreux maires de petites communes** dans l'exercice souvent difficile de leur mandat. Cela contribue à la crise des vocations de premier magistrat dans nos villages.

Mais cette sollicitude, je ne voudrais pas la réserver aux seuls élu·e·s pour ne pas céder à un certain « entre soi » politique que nos concitoyens nous reprochent parfois.

Car au-delà de ces figures publiques, je souhaite **rendre hommage** à celles et ceux qui, au quotidien, **dans les centres de vaccination**, dans les Ehpad ou dans les hôpitaux, luttent contre la pandémie et **sont confrontés aux outrances** d'une poignée d'irresponsables qui ne savent pas distinguer mesures de santé publique et dérives liberticides.

Bien entendu, la démocratie et le respect des libertés publiques appellent une vigilance de tous les instants. L'exercice de toute forme de pouvoir comporte ses risques de dérives et d'abus.

Je crains cependant que ce recours de plus en plus fréquent à la violence dans la vie publique soit, pour partie au moins, la **traduction d'un renoncement voire d'un rejet de notre pacte républicain par certains.**

Alors que l'honneur de nos fonctions consiste à **préserver la cohésion sociale** de notre pays, comment ne pas déplorer :

- la multiplication des expressions qui divisent au-delà de la légitime diversité des idées,
- les discours qui séparent radicalement,
- les attitudes et les mots qui blessent,
- jusqu'aux gestes parfois qui tuent.

Ce constat, nous pouvons – je le crois - le faire collectivement avec d'autant plus de sincérité que **notre assemblée partage les principes de la République** et l'exigence de ses valeurs. Nous pouvons nous en féliciter collectivement.

Comme nous pouvons sans doute toutes et tous nous réjouir qu'une migrante, noire, jeune, pauvre, accueillit en France car malmenée et censurée dans son pays où elle était victime du racisme et de la misogynie ait fait son entrée au Panthéon de la République le 30 novembre dernier.

Joséphine Baker, car c'est évidemment d'elle dont je parle, femme aux multiples talents et facettes a mis sa notoriété et son courage au service de la France Libre dès le début de la guerre en intégrant le contre-espionnage puis la Résistance. Cette militante infatigable est un bel exemple en ces temps troublés.

Mais je n'oublie pas que nous sommes réunis pour **clôre un toujours très délicat exercice de construction budgétaire**. Exercice que nous continuons à réaliser, de manière vertueuse, en fin d'année civile.

Les politiques sociales conduites par les départements au cœur d'enjeux politiques nationaux : recentralisation du RSA, attractivité des métiers, débat des « oubliés du Ségur », expérimentation du revenu d'émancipation

Notre situation financière, comme celle de tous les Départements, reste marquée par des fragilités structurelles et l'augmentation des **dépenses sociales** à commencer par celles dédiées à la protection de l'enfance. Les engagements de la politique enfance famille s'élèveront en effet, à près de 106,2 M€ en 2022, en augmentation de plus de 5 M€ par rapport au budget voté en 2021. Une volonté affirmée d'être aux côtés des enfants et de celles et ceux qui les accompagnent.

Autre poste important de dépenses : **les allocations individuelles de solidarité** dont la hausse a été, en 2021,

- de +5 % en moyenne pour l'ensemble des Départements,
- et de +7,2% pour la seule allocation RSA dont la charge pourrait encore progresser en raison de la casse de l'assurance-chômage.

Dans ce contexte, l'expérimentation proposée par le projet de loi de finances 2022 de **recentralisation du financement du RSA** pourrait constituer une opportunité. Elle répondrait, en outre, à une revendication ancienne du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Mais les modalités de cette expérimentation prévoient de figer définitivement l'absence de compensation par l'Etat du reste à charge issu du décalage entre les recettes de l'Etat et les dépenses des Départements. Par ailleurs, une part de DMTO devrait être transférée à l'Etat par les Départements expérimentateurs.

Je souhaite, par conséquent, que **nous examinions cette expérimentation avec beaucoup de prudence, de vigilance**, même si je considère que la recentralisation généralisée du financement de l'allocation RSA reste un enjeu majeur.

A cette problématique structurelle des allocations individuelles de solidarité **s'ajoutent des dépenses nouvelles liées aux nécessaires revalorisations salariales** des professionnel-le-s de l'aide à la personne.

Je pense tout d'abord aux les agents des **services à domicile** et de l'avenant 43 dont nous avons déjà débattu mais aussi à la reconnaissance des oubliés du Ségur du secteur médico-social.

Leurs légitimes revendications soulèvent une problématique de fond à laquelle nous sommes et serons fortement confrontés : **l'attractivité des métiers** du secteur social et médico-social.

L'impact financier d'une réévaluation salariale des **oubliés du Ségur** pour les 2200 agents concernés en Meurthe-et-Moselle représenterait un surcoût annuel de plus de 10 M€. A l'instar de l'avenant 43, cette charge **ne peut être supportée seule par le Département**.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas saisi l'opportunité du PLFSS pour régler la question des oubliés du Ségur et les **effets délétères** de ces accords en raison des **concurrences** qu'ils ont générées au sein même du secteur médico-social.

De nombreux professionnel-le-s ont ainsi **migré vers le secteur sanitaire**, mieux rémunéré, dans un contexte de tension sur les métiers de l'aide à la personne.

Le Conseil départemental n'a pourtant cessé d'alerter le Gouvernement.

Je crains qu'il renonce à tenir la **conférence tripartite** Etat – Employeurs – Départements à laquelle il s'était engagé et décide d'ignorer la situation avant les prochaines échéances présidentielles.

Ces revalorisations doivent être **traitées à l'échelle nationale**, avec le soutien de l'Etat et dans un souci de cohérence afin que des concurrences entre territoires ne succèdent pas de concurrences entre secteurs d'activité au sein des métiers du social et du médico-social.

Toutes ces analyses, nous les avons partagées avec les **délégations de salariés** oubliés du Ségur que nous avons reçues, Catherine Boursier et Michèle Pilot le 30 novembre et pour ma part, le 7 décembre dernier dans le cadre d'une mobilisation nationale.

Pour répondre à ces défis tout en préservant nos politiques publiques, **nous pouvons compter sur une situation budgétaire saine** caractérisée par une maîtrise de notre taux d'endettement, un niveau d'autofinancement satisfaisant et une capacité de désendettement bien en deçà de la moyenne des collectivités de même strate.

Le Département a aussi fait le choix de maintenir un **haut niveau d'investissement**. Durant la crise sanitaire, nos dépenses d'investissement ont contribué à soutenir l'emploi et nos partenaires. En 2022, le Conseil départemental accentuera encore cet effort avec un niveau de dépenses d'investissement important, de l'ordre de 92 M€.

Des dynamiques budgétaires amplifiées sur les politiques de solidarité, la volonté d'être aux côtés des Meurthe-et-Mosellans tout au long de leur vie

Nous assumons en 2022 des orientations politiques et **un budget ambitieux** avec la volonté d'être **aux côtés des Meurthe-et-Mosellans** tout au long de leur vie.

5

Dans le champ de **l'autonomie**, le budget 2022 qui représente près de 205 M€ en fonctionnement, traduit l'impulsion plus forte donnée par la nouvelle majorité départementale au soutien des **proches aidants**. Ils sont des acteurs majeurs de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

De même, en conformité avec les conclusions des Assises de l'Autonomie, un appel à projets « EHPAD centre de ressources territorial » sera lancé en partenariat avec l'ARS. Plusieurs enveloppes financières sont prévues pour soutenir ces expérimentations.

Parallèlement, nous nous sommes engagés dans le développement de **l'habitat inclusif avec l'allocation d'Aide à la Vie Partagée**. Nous sommes le second Département de France à ajouter l'AVP à sa politique de l'autonomie. Cette nouvelle prestation individuelle dont le montant varie en fonction du contenu du projet de vie partagée élaboré par, ou avec, les habitants et de l'intensité de l'aide apportée aux habitants. L'AVP verra progressivement le nombre de ses bénéficiaires augmenter. Ils seront 79 en 2022 et 174 en 2023.

Concernant **les jeunes**, nous devons regarder en face la situation de précarité dans laquelle est plongée une partie d'entre eux et proposer des réponses à la hauteur des enjeux.

« *Les jeunes ont droit à une deuxième chance* » a déclaré Olivier De Schutter, rapporteur des Nations unies pour l'extrême pauvreté et les droits humains et favorable à la création d'un revenu minimum pour la jeunesse.

Sous prétexte de la crainte de faire de nos jeunes des assistés, le Gouvernement a balayé d'un revers de main cette éventualité, et a proposé à la place le **très insuffisant « contrat d'engagement jeunes »**.

Aujourd'hui, nous sommes plusieurs collectivités de gauche en France à vouloir **aller plus loin en expérimentant un revenu d'émancipation pour les jeunes**. Vous le savez, la Meurthe-et-Moselle s'était déjà portée volontaire dès 2018 pour expérimenter un revenu de base dans plusieurs territoires.

Si l'Etat ne souhaite pas accompagner cette démarche, alors nous interviendrons en complément de certains dispositifs existants.

Si l'Etat, en revanche, décide de soutenir cette démarche, alors nous pourrions expérimenter un **dispositif ambitieux**, que permettrait de tester l'efficacité d'un revenu d'émancipation pour les jeunes et de mesurer l'intérêt de sa **généralisation au niveau national**.

Au-delà de cet engagement à plus long terme, il est de notre responsabilité **d'investir pour notre jeunesse**. C'est ce que nous engageons chaque jour en investissant dans les collèges pour leur rénovation mais aussi pour mettre à disposition des outils pédagogiques qui répondent aux besoins des équipes éducatives et des collégiens. **Les collèges et la vie scolaire** bénéficient ainsi de 21 M€ de dépenses en fonctionnement et de 23 M€ d'investissement.

Nous accompagnons aussi les **jeunes les plus défavorisés** pour leurs activités sportives et culturelles avec le Pass Jeunes 54 et en soutenant les acteurs de l'éducation populaire avec un budget 1,8 million de dépenses de fonctionnement.

Parallèlement à son rôle de collectivité en charge des solidarités humaines, le Département veille aussi aux **solidarités territoriales**.

[Le Département veille aussi aux solidarités territoriales et restera aux côtés des communes et des intercommunalités tout au long de ce mandat.](#)

J'ai eu l'occasion de le dire à l'assemblée générale des maires de Meurthe-et-Moselle comme à l'association des maires ruraux, le Conseil départemental restera aux côtés des communes et des intercommunalités tout au long de ce mandat.

Nous expérimenterons notamment un **fonds d'investissement exceptionnel** pour l'année 2022, doté de 2 M€, destiné à donner un pouvoir d'initiative aux délégués territoriaux et aux commissions territoriales pour amplifier les objectifs des politiques publiques départementales au plus près de la vie et l'activité de nos 6 territoires d'action.

Afin de préparer en concertation avec les territoires son nouveau dispositif d'appui, le Département a fait le choix de prolonger d'un an son dispositif « **Contrats territoires Solidaires** » et de poursuivre son accompagnement en ingénierie.

Nous maintenons ainsi notre appui solidaire aux territoires et **3 priorités** restent, pour une année encore, au cœur du CTS :

- améliorer l'accès des services au public ;
- cultiver la solidarité, le lien social et la citoyenneté ;
- **participer à la transition écologique.**

Les récentes inondations meurtrières en Belgique et en Allemagne et le développement de **catastrophes climatiques** appellent les responsables politiques à impulser cette transition avec urgence.

La crise sanitaire a également révélé les failles et les faiblesses de notre modèle de développement et notre **trop forte dépendance à des productions délocalisées**, et la déconnexion entre demande et offre sur le territoire.

L'action départementale va **s'intensifier dans ce domaine**, en articulation avec les solidarités sociales et territoriales comme l'illustre la Politique Collèges Nouvelles Générations avec ses objectifs éducatifs et d'optimisation énergétique.

Cette politique publique éminemment transversale doit s'intensifier au cours du mandat avec des **actions concrètes** dans le cadre :

- des cahiers des charges de la commande publique,
- de la lutte contre la précarité énergétique des bâtiments,
- de la préservation et du développement de la biodiversité dont les espaces naturels sensibles,
- ou encore du développement des mobilités douces pour lesquelles un budget de près de 2 M€ est consacré en 2022.

[La dynamique de participation citoyenne renforcée dès 2022.](#)

La **citoyenneté participative** constitue une autre dynamique transversale qui doit essaimer dans toutes nos politiques publiques, y compris - et peut-être surtout - au sein de celles qui semblent le moins s'y prêter. Je pense par exemple à la protection de l'enfance.

C'est pour favoriser les expérimentations dans ce domaine, parallèlement aux crédits que nous consacrons à l'engagement et à l'éducation à la citoyenneté, qu'une **enveloppe complémentaire de 100 000 €** dédiée à la participation citoyenne est inscrite dans ce budget 2022.

L'écoute citoyenne, le dialogue ouvert avec nos usagers constituent, à l'évidence, l'un des **remparts aux fractures** qui lézardent notre cohésion sociale et le pacte républicain que je convoquais en début de mon propos.

Voilà, mes cher·e·s collègues **quelques-unes des priorités de ce budget 2022** que nous aborderons plus en détail mercredi.

Je le crois ambitieux, à la fois **marqué par la continuité** et la fidélité aux valeurs de la Majorité qui nous a précédés **et déjà préfigurateur** de ce que la nouvelle Majorité entend porter et dont nous aurons l'occasion de débattre bientôt autour du projet départemental.

8

Un grand **merci aux services** qui se sont mobilisés pour accompagner le travail des élu·e·s, et à la Direction des finances qui tutore la démarche sous le regard vigilant de la direction générale et du Vice-président délégué aux finances, **Pascal Schneider**. Pascal qui a assumé ses fonctions malgré des soucis de santé. Nos meilleurs vœux de rétablissement, mon cher Pascal. Et un grand merci à Michèle Pilot d'avoir assuré la continuité de notre mission.

En vous remerciant de votre attention, je vous propose mes cher·e·s collègues, d'aborder les **questions d'actualités**.